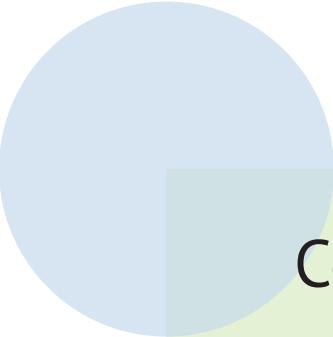


# RAPPORT

## TOUR D'HORIZON DE L'ÉLEVAGE EN MILIEUX HUMIDES DES DÉPARTEMENTS LITTORAUX DU BASSIN ADOUR-GARONNE





Contexte

03

Méthodologie

04

Présentation globale des territoires ciblés pour le recensement

06

Territoires d'élevages en milieux humides sur les départements littoraux du bassin Adour-Garonne

10

Recommandations et perspectives

24

Bibliographie et annexes

29

## Contexte

Parmi les actions présentées dans son « Programme d'actions 2024 en faveur des milieux humides et de la biodiversité sur les territoires littoraux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) », le Forum des Marais Atlantiques (FMA) est chargé de réaliser un tour d'horizon des territoires d'élevage en milieux humides sur les départements littoraux du bassin Adour-Garonne.

Pour cela, l'objectif a été d'identifier les territoires d'élevage en zones humides sur les départements littoraux du bassin Adour-Garonne dans un premier temps (Charente-Maritime, Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques), ainsi que les actions menées et les acteurs en lien avec cette thématique.

En France, on distingue réglementairement d'une part les zones humides, définies comme des « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ». (Art. L.211-1 du code de l'environnement), et d'autre part les marais, d'origine anthropique, et dont une gestion des niveaux d'eau et un entretien des fossés et chenaux sont essentiels. ([Centre de ressources des milieux humides, page mise à jour en 2023. Une zone humide, c'est quoi ?](#)). Dans le présent document, ce sont les zones humides et les marais qui seront considérés.

En ce qui concerne les zones humides du bassin Adour-Garonne, les inventaires sont encore en cours de réalisation, de saisie et d'intégration dans les bases de données de référence notamment le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH). Néanmoins, des estimations sont disponibles. Environ 189 000 ha de zones humides et de marais sont connus sur les 4 départements de la façade littorale du bassin Adour-Garonne dont environ 114 000 ha de marais et 75 000 ha de zones humides identifiées à la date du 21/05/24 d'après le RPDZH. Elles sont de nature variée : prés salés, roselières, marais doux, marais salé, vallées alluviales, bords d'étangs, landes humides, tourbières, lagunes, etc....

En 2017, on comptait sur les départements littoraux du bassin Adour-Garonne environ 26 300 exploitations et une SAU d'un peu plus de 1 176 000 ha ([Agreste, 2020. Mémento 2020 – Adour-Garonne](#)). Plus précisément, les prairies et cultures fourragères représentaient 387 500 ha sur les 4 départements littoraux du bassin Adour-Garonne dont environ 64% se situaient en Pyrénées-Atlantiques, 16% en Charente-Maritime, 12% en Gironde et 8% dans les Landes.

Si on se focalise sur l'élevage bovin laitier ; il y avait 24 213 UGB bovin lait en Charente-Maritime, 10 318 UGB en Gironde, 14 038 UGB dans les Landes et 61 243 UGB dans les Pyrénées-Atlantiques ; soit 109 812 UGB bovin lait au total.

Concernant l'effectif allaitant, cela représentait 39 522 UGB bovin viande en Charente-Maritime, 25 155 UGB en Gironde, 27 275 UGB dans les Landes et 152 392 UGB dans les Pyrénées-Atlantiques, soit 244 344 UGB au total.

## Méthodologie

Ce sont les départements littoraux du bassin Adour-Garonne qui sont ciblés : Charente-Maritime, la Gironde, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. Sur ces départements, des secteurs présentant des zones humides remarquables ont été identifiés grâce à [L'Atlas cartographique des sites humides emblématiques évalués en France – Littoral atlantique, Manche et mer du Nord – Plaines intérieures – Vallées alluviales](#) (CERISIER-AUGER Alexis, 2023) et décrits de manière détaillée dans les pages suivantes.

En se basant sur le document précédemment cité, 16 sites humides emblématiques ont pu être listés au niveau des départements littoraux du bassin Adour-Garonne :

- Marais de Rochefort
- Marais de Brouage
- Estuaire et basse vallée de la Charente
- Moyenne Vallée de la Charente et de la Seugne
- Marais d'Oléron
- Estuaire de la Seudre
- Estuaire de la Gironde
- Marais du Nord Médoc
- Basse Garonne, Dordogne et Isle
- Lacs médocains
- Bassin d'Arcachon
- Vallée de la Leyre
- Etangs Landais
- Courants Landais
- Marais d'Orx
- Barthes de l'Adour

En se focalisant sur ces territoires, le recueil et la compilation d'informations ont été réalisés à partir de documents déjà enregistrés dans le centre de documentation du FMA, via une recherche documentaire en ligne et par la tenue d'entretiens ciblés auprès de certains acteurs. Par ailleurs, l'enquête diffusée en ligne a permis de compléter également ce tour d'horizon.

Les **structures** sondées correspondent aussi bien à des établissements publics, collectivités territoriales, des associations agro-environnementales, des organisations professionnelles agricoles, des agriculteurs (voir en Annexe 1).

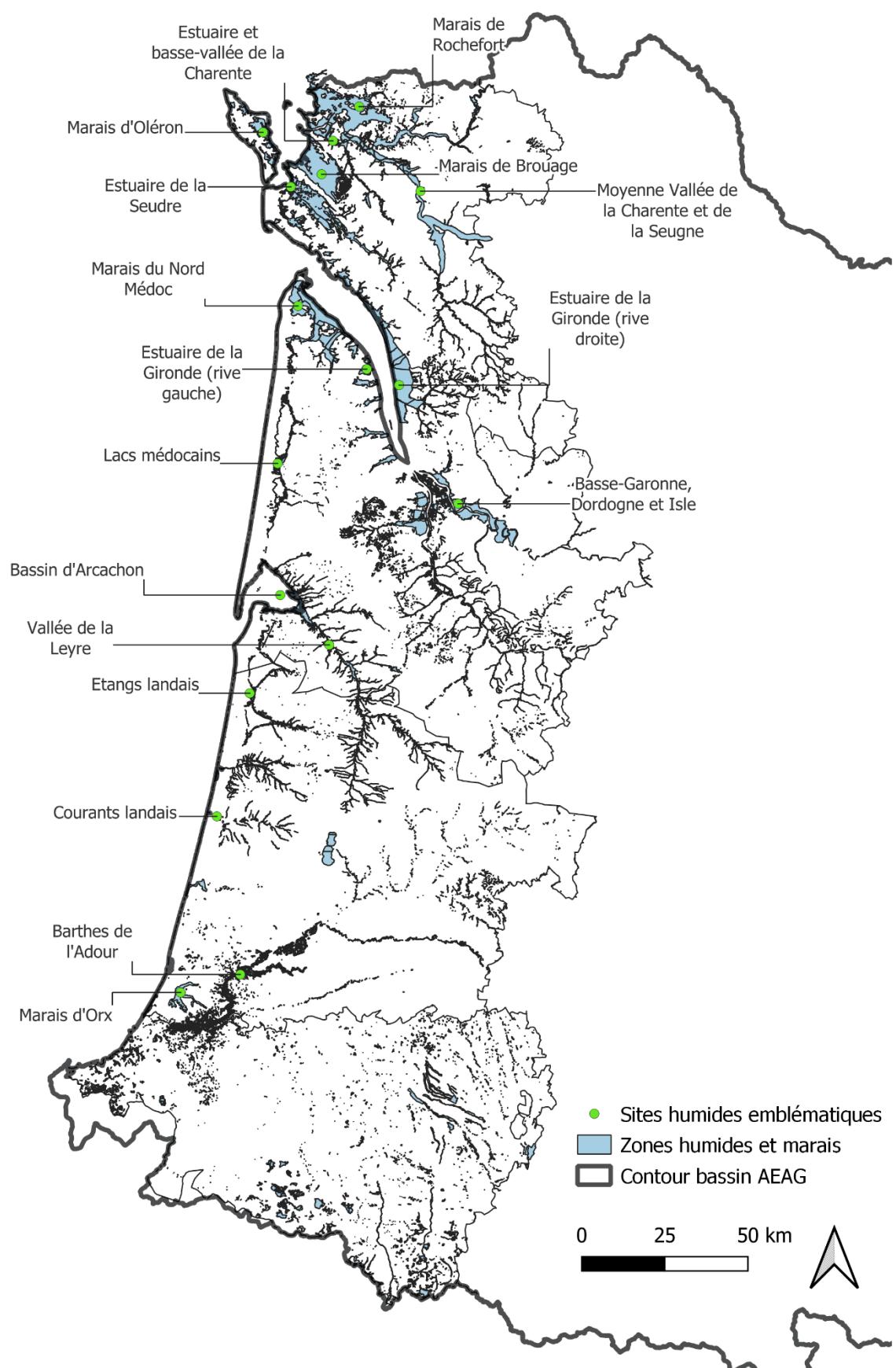


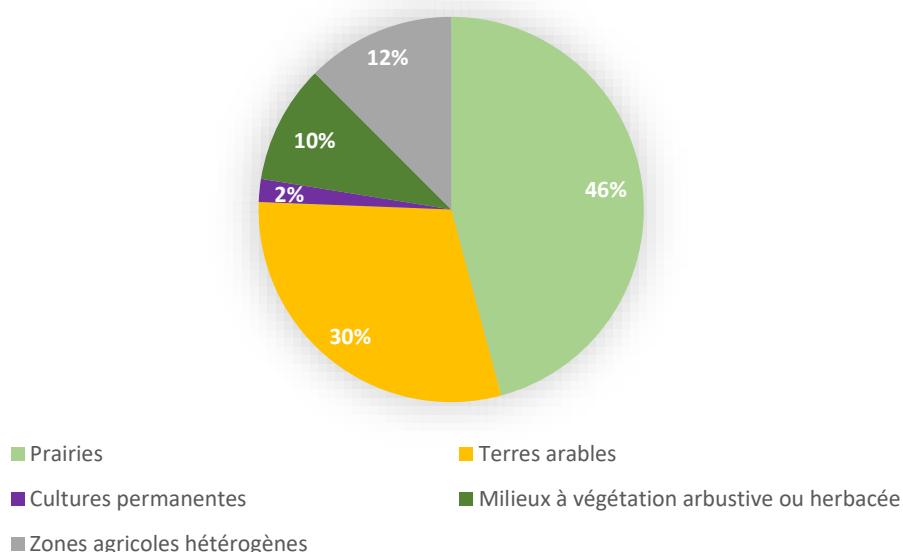
Figure 1 : Localisation des surfaces en zones humides et marais ainsi que des sites humides emblématiques de la façade littorale du bassin Adour-Garonne (FMA, 2024)

# Présentation globale des territoires ciblés pour le recensement

Au total, 14 sites humides emblématiques ont été décrits et détaillés concernant leurs spécificités agricoles et les projets territoriaux en lien avec l'élevage en zones humides. Certains ont été regroupés dans le tableau ci-dessous<sup>1</sup> du fait de leur proximité géographique et écologique et d'autres séparés du fait des différences internes au site humide (rive droite et rive gauche de l'estuaire de la Gironde notamment). De manière générale, on peut remarquer une forte concentration de zones humides et marais dans la partie nord de la carte ci-dessus.

Au sein de ces sites humides emblématiques, cela correspond à une **SAU de 110 024 ha** dont **50 509 ha de prairies** d'après les données d'occupation du sol issues de Corine Land Cover datant de 2018. La répartition des grands types de surfaces agricoles est présentée dans le schéma ci-dessous.

Répartitions des surfaces agricoles au sein des sites humides emblématiques des départements littoraux du bassin Adour-Garonne d'après CLC 2018



La compilation des types de surfaces agricoles permet de constater qu'environ la moitié des surfaces agricoles des sites humides emblématiques des départements littoraux du bassin Adour-Garonne correspondent à des prairies.

Le principal outil agro-environnemental existant sur les départements littoraux pour le soutien à l'élevage extensif en milieux humides sont les mesures agro-environnementales et climatiques. Il s'agit d'une aide du second pilier de la PAC qui est décernée à l'agriculteur volontaire pour une durée de 5 ans en échange du respect d'un cahier des charges.

L'année 2023 a été la première année de contractualisation de la nouvelle PAC 2023-2027. La première année d'une nouvelle mouture de la PAC correspond à l'année où la majorité des contractualisations est

<sup>1</sup> Marais du Nord Médoc et Estuaire de la Gironde (rive gauche) ; Bassin d'Arcachon et Vallée de la Leyre ; Lacs de Cazaux, Biscarrosse, Aureilhan, Soustons, Noir, Blanc, Léon, Courant de Contis regroupés au sein de la dénomination « Lacs, étangs et courants landais » ; Lacs de Lacanau et d'Hourtin au sein de la dénomination « Lacs médocains »

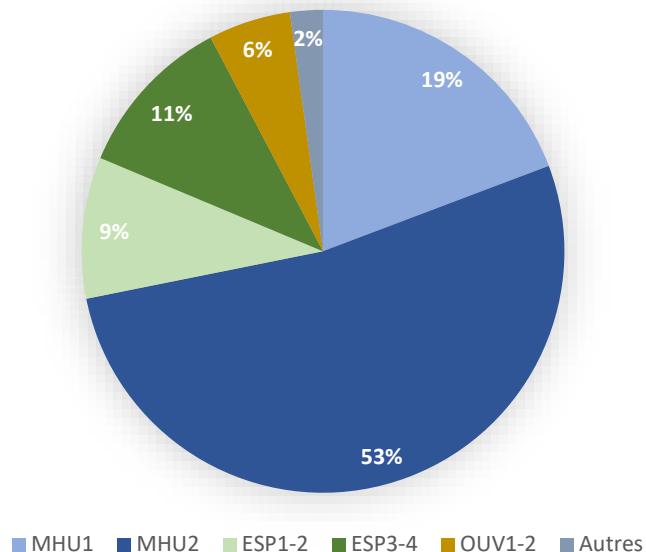
réalisée même si des MAEC ont été contractualisées en 2024 et seront contractualisées également en 2025 au niveau des différents territoires énumérés.

Les chiffres 2023 par territoire recensés dans le tableau ci-dessous donnent une idée des surfaces en jeu, des dynamiques existantes localement pour maintenir l'élevage et les pratiques extensives associées.

Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence. Le secret statistique ne permet pas de se baser sur l'ensemble des données fournies par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine après instruction mais de compléter les premiers manques identifiés. La majorité des chiffres ont été transmis par les opérateurs de PAEC ou via des documents et correspondent aux surfaces demandées, mais non à celles qui ont été octroyées. Certaines données manquantes ont été fournies par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine après instruction des demandes MAEC (PAEC « Marais Estuariens du Médoc », « Sites Natura 2000 des Landes », « Palus de Saint-Loubès »).

Au total, les surfaces demandées en MAEC en 2023 au niveau des territoires d'élevage en milieux humides des départements littoraux du bassin Adour-Garonne représentent un peu moins de 30 000 ha (28 259 ha décomptés). Le PAEC « Marais Charentais » a été subdivisé en sous-territoires correspondant à divers sites Natura 2000. A lui seul, ce PAEC représente environ les ¾ des demandes de MAEC en 2023 en zones humides dans les départements littoraux du bassin Adour-Garonne.

### Répartition des MAEC liées aux zones humides au niveau des départements littoraux du bassin Adour-Garonne



Les MAEC pour le maintien de l'élevage extensif (MHU1 et MHU2) représentent un peu plus des 2/3 des MAEC demandées en 2023 (72%). Les MAEC spécifiques à des enjeux écologiques « Protection des Espèces » représentent 1/5 des MAEC (20%).

D'autres MAEC peuvent être révélatrices d'un déclin plus ou moins marqué de l'élevage conduisant à la déprise agricole comme les MAEC OUV pour le maintien de l'ouverture des milieux qui restent minoritaires de manière générale (6%) mais peut être prédominant localement (près de la moitié des MAEC demandées dans les Barthes de l'Adour en 2023 par exemple). Les mesures parmi les plus ambitieuses écologiquement (MHU4, CPRA, ROSE) représentent 2% du total des MAEC demandés en 2023. Par exemple, la mesure CPRA « Création de Prairie » visant à la remise en prairie de terres arables représente environ 0.26% des demandes.

Les significations des sigles des MAEC sont détaillées en annexes (Annexe 2).

**Recensement des demandes de surfaces en MAEC<sup>2</sup> en zones humides par territoires en 2023 dans les départements littoraux du bassin Adour-Garonne**

Territoires	Surfaces de MHU1 en ha	Surfaces de MHU2 en ha	Surfaces de MHU4 en ha	Surfaces de ESP1 et 2 en ha	Surfaces de ESP3 et 4 en ha	Surfaces de OUV en ha	Surfaces de CPRA en ha	Surfaces de ROSE en ha
<b>Marais de Rochefort</b>	1949	2059	223	297	259	0	9	0
<b>Marais de Brouage</b>	483	3864	120	323	712	0	0	0
<b>Estuaire et basse-vallée de la Charente</b>	1455	1657	78	168	238	0	7	0
<b>Vallée de la Boutonne</b>	201	305	0	39	99	0	10	0
<b>Moyenne Vallée de la Charente et de la Seugne<sup>3</sup></b>	292	1304	0	121	446	0	0	0
<b>Vallée de l'Antenne</b>	0	0	0	0	6	0	0	0
<b>Marais d'Oléron</b>	22	261	0	0	33	0	0	0
<b>Estuaire de la Seudre</b>	108	1907	84	62	79	0	0	0
<b>Estuaire de la Gironde (rive droite)<sup>4</sup></b>	453	1993	0	168	257	204	1	36

<sup>2</sup> Voir l'Annexe 2 pour avoir la signification des différents sigles MAEC

<sup>3</sup> PAEC « Marais Charentais » et « Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

<sup>4</sup> PAEC « Marais Charentais » dont les secteurs des bords de Gironde et de la presqu'île d'Arvert et « Marais et cours d'eau du Blayais »

<b>Estuaire de la Gironde (rive gauche) et marais du Nord Médoc</b>	37	799	0	951	523	0	0	0
<b>Basse-Garonne, Dordogne et Isle<sup>5</sup></b>	190	257	0	57	357	319	11	4
<b>Réseau hydrographique du Dropt</b>	41	0	0	94	67	0	20	0
<b>Lacs Médocains</b>	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
<b>Bassin d'Arcachon et vallée de la Leyre</b>	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
<b>Lacs et étangs landais</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Courants landais</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Marais d'Orx</b>	0	0	0	0	0	21	0	0
<b>Barthes de l'Adour</b>	208	458		395	28	1014	16	0
<b>Total en ha</b>	<b>5439</b>	<b>14 864</b>	<b>505</b>	<b>2675</b>	<b>3104</b>	<b>1558</b>	<b>74</b>	<b>40</b>

A noter que les PAEC « Biodiversité en Gironde » et « Biodiversité 64 » n'ont pas été inclus dans le décompte du fait des difficultés d'obtention des données et de discriminer ce qui relève des zones humides ou autres par mesure.

---

<sup>5</sup> PAEC « Bocage Humide de Bords de Garonne », « Marais du Bec d'Ambès », « Réseau Hydrographique des Jalles et Marais de Bruges », « Vallée et Palus du Moron », « Réseau hydrographique de l'Engranne et du Gestas », « Réseau hydrographique du Beuve, du Brion et du Lisos », « Garonne en Nouvelle-Aquitaine » (Gironde), « Vallées de l'Isle et de la Dronne » (Gironde et Charente-Maritime), « Palus de Saint-Loubès »

## Territoires d'élevages en milieux humides sur les départements littoraux du bassin Adour-Garonne

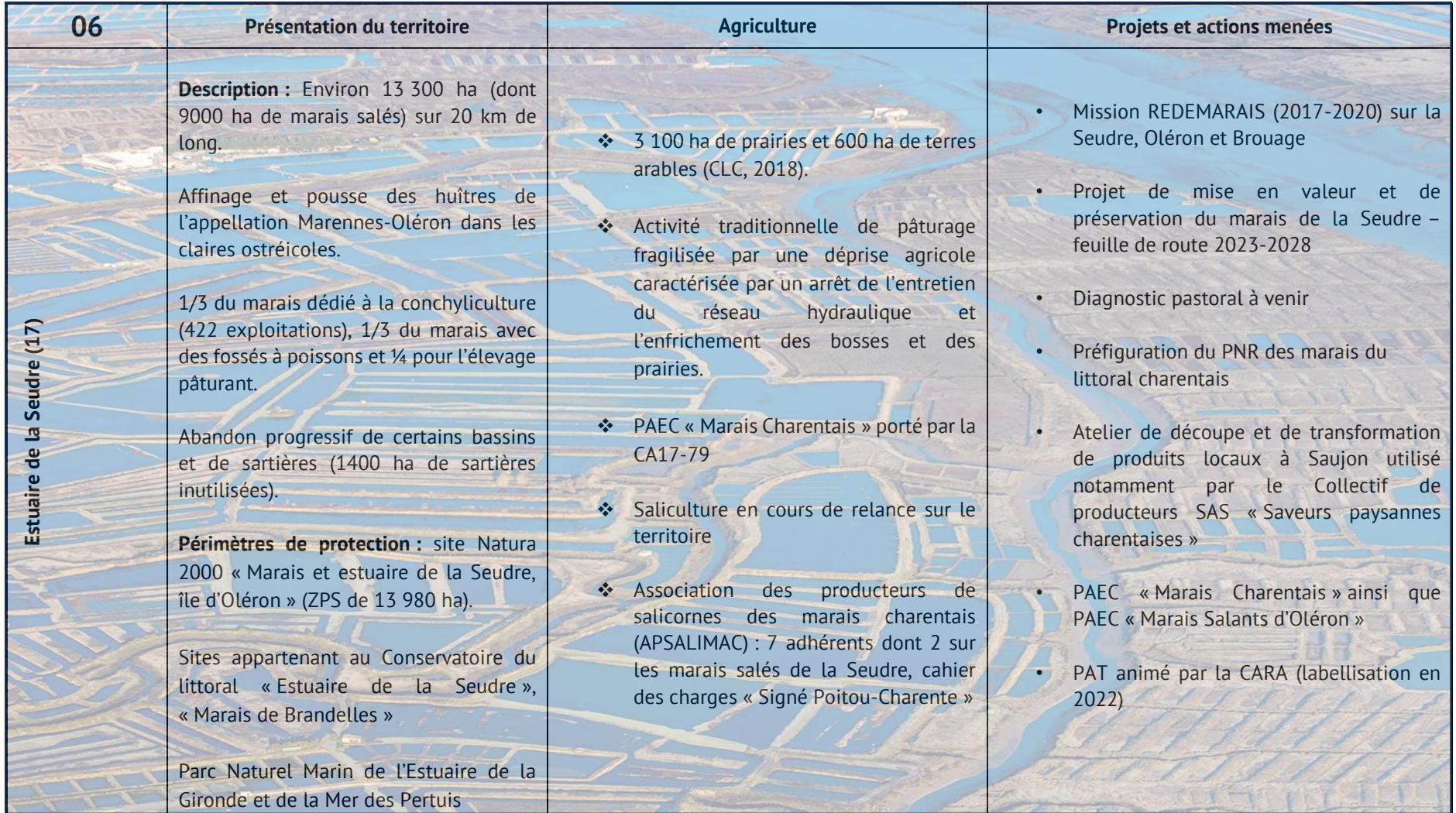
01	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
Marais de Rochefort (17)	<p><b>Description :</b> territoire d'environ 18 800 ha majoritairement en marais doux alimentés par le canal de Charras et la station du Pont Rouge. Il fait partie des grands marais arrières-littoraux Centre-Atlantique avec le marais de Brouage, le marais Poitevin, etc... Historiquement en grande majorité en prairies, le marais de Rochefort a subi les conséquences du drainage, de l'assèchement et de la mise en culture du marais dans les précédentes décennies.</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> site N2000 « Marais de Rochefort » (ZSC – 13 604 ha).</p> <p>Réseau des ENS – « Echappées Nature » de Charente-Maritime (Cabane de Moins).</p> <p>RNN du marais d'Yves géré par la LPO (192 ha) avec un projet d'extension</p> <p>Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 7 490 ha de prairies, 6 700 ha de terres arables (CLC, 2018)</li> <li>❖ Essentiellement de l'élevage bovin, allaitant et équin. Territoire de polyculture-élevage avec un peu de systèmes d'élevages herbagers.</li> <li>❖ Tendance actuellement à une diminution des prairies naturelles humides (diminution du pâturage extensif) au profit de la culture céréalière après drainage et retournement de prairies ; contrebalancé par de la remise en prairies dernièrement.</li> <li>❖ PAEC « Marais Charentais » animé par la CA17-79</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concours des pratiques agroécologiques depuis 2019</li> <li>• PAT Rochefort-Marennes (annuaire des producteurs, signalétique des fermes, fermes pédagogiques, restauration collective, mallette pédagogique)</li> <li>• AMAP « Les paniers du marais ».</li> <li>• Programmes de recherches menés par l'INRAE de Saint-Laurent-de-la-Prée (TETRAE MAVI ; Transi'Marsh ; expérimentation des semis sue des boues de curage épandues).<sup>125</sup></li> <li>• Préfiguration du PNR des marais du littoral charentais</li> <li>• LIFE Vison d'Europe (2018-2023)</li> </ul>

02	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
Marais de Brouage (17)	<p><b>Description :</b> territoire de 15 600 ha de marais doux en grande majorité en prairies, alimenté par l'Arnoult, le canal Charente-Seudre et le canal de Broue avec un réseau hydrographique particulièrement dense : environ 2000 km de fossés et canaux.</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> site N2000 « Marais de Brouage du nord d'Oléron » (ZSC de 26 095 ha dont environ ½ située sur le marais de Brouage).</p> <p>RNN de Moëze-Oléron (220 ha en partie terrestre dans le marais de Brouage sur des prairies de marais en partie)</p> <p>RNR de la Massone (99 ha) : prairies humides, forêts de feuillus et landes avec un projet d'extension de 117 ha supplémentaires</p> <p>Propriétés du Conservatoire du Littoral en gestion avec le CEN Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 8000 ha de prairies, 960 ha de terres arables (CLC, 2018) dont les ¾ engagés en MAEC.</li> <li>❖ Environ 180 exploitations (en bovins allaitant pour la plupart) pour entre 1 500 et 2 000 animaux pâtarant dans le marais avec des systèmes herbagers prédominants</li> <li>❖ Présence d'ostréiculture de manière marginale au sein du territoire mais majoritaire aux alentours.</li> <li>❖ Existence de l'Association des éleveurs du marais de Brouage regroupant une vingtaine d'agriculteurs</li> <li>❖ PAEC « Marais Charentais » animé par la CA17-79</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAT Rochefort-Marennes (annuaire producteurs, signalétique des fermes, fermes pédagogiques, restauration collective, mallette pédagogique)</li> <li>• Mission REDEMARAIS (2017-2020) avec les marais de la Seudre et d'Oléron.</li> <li>• Expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des zones humides » (2018-2022) : création d'une Association Foncière Pastorale, gestion raisonnée parasitisme, étude d'opportunité sur les PSE</li> <li>• 2<sup>ème</sup> Contrat de Progrès Territorial du marais de Brouage (2023-2024) : entretien du réseau hydraulique, diagnostic pastoral, Association Foncière Pastorale (AFP), étude sur les scenarii d'adaptation aux changements climatiques, etc...)</li> <li>• Grand Projet du Marais de Brouage devenu Opération Grand Site « Marais de Brouage » avec la tenue régulière du Parlement du Marais de Brouage</li> <li>• Préfiguration du PNR des marais du littoral charentais</li> <li>• LIFE ADAPTO + (2024-2029)</li> <li>• TETRAE MAVI (2023-2028)</li> </ul>

03	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
<b>Estuaire et basse vallée de la Charente (17)</b>	<p><b>Description :</b> territoire d'environ 10 000 ha comprenant les bords de Charente, de St Savinien/St Porchaire à l'estuaire (île Madame). Marais doux et marais saumâtres proches de l'embouchure avec des activités de pêche. Nombreuses tonnes de chasse.</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> site N2000 « Estuaire et basse vallée de la Charente » (ZPS – 10 700 ha dont environ 58% en prairies),</p> <p>Marais du Transbordeur (400 ha) et fosses de la Gardette (400 ha), propriétés du Conservatoire du Littoral et en gestion par le CEN NA et la CARO</p> <p>APPB au niveau du canal de Charras « Bois du Pré des Perrières »</p> <p>Réseau des ENS – « Echappées Nature » de Charente-Maritime (station de lagunage).</p> <p>Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Marais doux majoritairement où l'élevage domine avec présence de grandes cultures. 4 000 ha de prairies, 1 000 ha de terres arables (CLC, 2018)</li> <li>❖ Tendance à une mise en culture et au drainage. Augmentation de la superficie en terres labourables de 30% entre 1990 et 2015 (Conservatoire du Littoral, 2015)</li> <li>❖ Impact direct de l'agriculture estuarienne sur la conchyliculture (huîtres et moules). Secteur urbanisé et touristique dans la partie estuarienne avec une forte affluence estivale (Rochefort, Fouras, Port-des-Barques).</li> <li>❖ PAEC « Marais Charentais » animé par la CA17-79</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfiguration du PNR des marais du littoral charentais</li> <li>• Grand Site de France « Estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort » depuis 2020</li> <li>• PAT Rochefort-Marennes (annuaire producteurs, signalétique des fermes, fermes pédagogiques, restauration collective, mallette pédagogique)</li> <li>• Notice de gestion du marais du transbordeur en cours de rédaction par des prestataires</li> <li>• TETRAE MAVI (2023-2028)</li> </ul>

04	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
 <b>Moyenne vallée de la Charente et de la Seugne (17)</b>	<p><b>Description :</b> De Saint-Savinien jusqu'à Salignac-sur-Charente : vallées inondables de la Charente et de la Seugne correspondant à 230 km de cours d'eau et 9000 ha de prairies humides inondables et de forêts alluviales.</p> <p>Inondations importantes et fréquentes sur le territoire avec présence du pont-barrage de Saint-Savinien pour limiter les risques d'inondations et écrêter les crues.</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> site Natura 2000 « Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes et Coran » sur 7106 ha dont l'animation est portée par Sainte Grandes Rives</p> <p>ENS « Prairie de la Palu » sur 125 ha à Saintes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 3457 ha de prairies et 2105 ha de terres arables (CLC, 2018)</li> <li>❖ Territoire de polyculture-élevage avec utilisation des prairies pour la fauche majoritairement en vallée de Charente et pour le pâturage en vallée de Seugne. Atelier bovin viande dominant</li> <li>❖ Prairies en déclin important avec le développement de la popiculture et de la maïsiculture. Sur la partie proche de l'appellation « Cognac », développement de la viticulture</li> <li>• PAEC « Marais Charentais » porté par la CA17-79 et PAEC « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » porté par le SYMBAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAT Saintes-Saintonge Romane</li> <li>• Magasins de producteurs « La ferme Santone » avec vente de viande d'éleveurs locaux ; transformation yaourt à La Chapelle des Pots</li> <li>• Partenariat avec le CEN-NA dans le cadre du projet Pictagraine pour récolter les graines de prairies naturelles par brossage et les mettre à disposition</li> <li>• Présence de la société surgérienne d'abattage et du SIBCAS (découpe et transformation avec agrandissement en 2019 pour la transformation en circuits courts) à proximité du territoire</li> </ul>

05	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
Marais d' Oléron (17)	<p><b>Description :</b> Environ 1/4 de cette île de 174 km<sup>2</sup> correspond à des marais. Concomitance de 3 types de marais : marais salés (ostréiculture), marais doux (élevage) et marais salants (saliculture). Marais historiquement salants avec une prédominance de l'ostréiculture à l'heure actuelle.</p> <p>Une partie des marais appartient au Conservatoire du Littoral, à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron et au Département de Charente-Maritime.</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> site N2000 « Marais et estuaire de la Seudre-Ile d'Oléron » (ZPS – 13 970 ha)</p> <p>Une partie de la RNN « Moëze-Oléron » sur le Domaine Public Maritime principalement.</p> <p>Réseau des ENS « Echappées Nature » du CD17 : marais aux oiseaux, marais de la Perroche, marais d'Arceau et de la Perrotine</p> <p>Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Environ 3000 ha de SAU dont 40% de prairies, 30% de culture de céréales, 25% de vignes en 2019 (CA17, 2021). 400 ha en Agriculture Biologique. Morcellement important des terres et régression des activités agricoles notamment de l'élevage (3 éleveurs restants)</li> <li>Volonté de redynamiser l'agriculture sur le territoire notamment la filière sel (un saunier installé par an) et l'élevage (lutte contre les friches en fond de marais).</li> <li>Difficulté pour l'installation d'éleveurs ovins/caprins en raison de potentiels risques de contamination de la qualité de l'eau des claires d'affinage.</li> <li>Difficulté pour le logement des éleveurs (prix du m<sup>2</sup> très élevé) du fait de l'attractivité touristique.</li> <li>PAEC « Marais Charentais » ainsi que « Marais Salants d'Oléron » porté par la CA17-79</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mission REDEMARAIS (2017-2020) en commun avec l'estuaire de la Seudre et le marais de Brouage.</li> <li>Programme « Oléron 21 » (2019-2021) pour la préservation des milieux remarquables de l'Île d'Oléron dont les espaces agricoles financé par le CD17, devenu Oléron 2035.</li> <li>PAT de niveau 1 depuis 2020 : diagnostics agricoles, veille foncière, formations à l'agroécologie, aide financière à la certification en AB, accompagnement à l'installation agricole PAT de niveau 2 en cours d'élaboration</li> <li>Projet entre la CCIO et le CDL pour le rachat d'un corps de ferme en marais et des terres environnantes sur 50 ha avec installation d'un éleveur ovin/caprin</li> <li>Aide à la remise en état de marais pour l'élevage (financement du 1<sup>er</sup> débroussaillage, mise en candidature de certaines zones), conseils fonciers et intermédiation locative</li> </ul>



**06**

Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
<p><b>Description :</b> Environ 13 300 ha (dont 9000 ha de marais salés) sur 20 km de long.</p> <p>Affinage et pousse des huîtres de l'appellation Marennes-Oléron dans les claires ostréicoles.</p> <p>1/3 du marais dédié à la conchyliculture (422 exploitations), 1/3 du marais avec des fossés à poissons et 1/4 pour l'élevage pâturant.</p> <p>Abandon progressif de certains bassins et de sartières (1400 ha de sartières inutilisées).</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> site Natura 2000 « Marais et estuaire de la Seudre, île d'Oléron » (ZPS de 13 980 ha).</p> <p>Sites appartenant au Conservatoire du littoral « Estuaire de la Seudre », « Marais de Brandelles »</p> <p>Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 3 100 ha de prairies et 600 ha de terres arables (CLC, 2018).</li> <li>❖ Activité traditionnelle de pâturage fragilisée par une déprise agricole caractérisée par un arrêt de l'entretien du réseau hydraulique et l'enrichissement des bosses et des prairies.</li> <li>❖ PAEC « Marais Charentais » porté par la CA17-79</li> <li>❖ Saliculture en cours de relance sur le territoire</li> <li>❖ Association des producteurs de salicornes des marais charentais (APSALIMAC) : 7 adhérents dont 2 sur les marais salés de la Seudre, cahier des charges « Signé Poitou-Charente »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission REDEMARAIS (2017-2020) sur la Seudre, Oléron et Brouage</li> <li>• Projet de mise en valeur et de préservation du marais de la Seudre – feuille de route 2023-2028</li> <li>• Diagnostic pastoral à venir</li> <li>• Préfiguration du PNR des marais du littoral charentais</li> <li>• Atelier de découpe et de transformation de produits locaux à Saujon utilisé notamment par le Collectif de producteurs SAS « Saveurs paysannes charentaises »</li> <li>• PAEC « Marais Charentais » ainsi que PAEC « Marais Salants d'Oléron »</li> <li>• PAT animé par la CARA (labellisation en 2022)</li> </ul>

07	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
	<p><b>Description :</b> Plus grand estuaire d'Europe avec 82 113 ha. L'estuaire est considéré de la confluence entre la Dordogne et la Gironde (en amont du bec d'Ambès) jusqu'à son embouchure. Les marais de la presqu'île d'Arvert (Bréjat, Saint-Augustin) ont également été pris en compte. Il s'agit d'un territoire très étiré avec une grande diversité de milieux et de contextes territoriaux.</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> sites N2000 « Bonne Anse, marais de Bréjat et Saint-Augustin » (ZPS – 3323 ha), « Estuaire de la Gironde » (ZSC – 60 931 ha), « Estuaire de la Gironde : marais de la Rive Nord » (ZPS – 12 508 ha) et « Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde » (10 847 ha).</p> <p>Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.</p> <p>Réserve ornithologique « Terre d'Oiseaux » et réserve ornithologique de la Centrale du Blayais de 75 ha gérée par la FDC33</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 16 700 ha de prairies, 7 700 ha de terres arables, 1150 ha de cultures permanentes sur les deux rives de l'estuaire (CLC, 2018).</li> <li>❖ Viticulture très présente sur les zones de coteaux en arrière du rivage, diminution de l'élevage au profit des cultures de maïs et blé. Elevage allaitant mixte bovin et ovin.</li> <li>❖ PAEC « Marais Charentais » porté par la CA17-79 et PAEC « Marais et cours d'eau du Blayais » porté par la Communauté de Communes de l'Estuaire</li> <li>❖ Pacage collectif de 3 éleveurs sur 250 ha de prés salés gérés par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Pâturage de vaches bordelaises sur 100 ha de marais à Terres d'Oiseaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic de vulnérabilité climatique en agriculture (Life ARTISAN) et déploiement de SAFN agroécologiques au niveau du SAGE de l'estuaire de la Gironde par le SMIDDEST</li> <li>• PAT de l'Estuaire (restauration collective, Défi « Foyer à Alimentation Positive », lutte contre le gaspillage, appui à l'installation de nouveaux agriculteurs, etc...)</li> <li>• Life Adapto (2017-2022) sur deux secteurs : polder de Mortagne-sur-Gironde et Île Nouvelle</li> <li>• Partenariat SAFER NA-CEN NA-Conservatoire du Littoral pour l'installation d'un éleveur ovin en plein air intégral sur Talmont-Sur-Gironde après reconversion de cultures et dédrainage</li> <li>• Programme de plantation de haie sur le territoire de la Communauté de communes de l'Estuaire.</li> <li>• Projet de création de la RNN de Bonne Anse</li> </ul>

08	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
<b>Estuaire de la Gironde (rive gauche) et marais du Nord Médoc (33)</b>	<p><b>Description :</b> Plus grand estuaire d'Europe avec 82 113 ha. L'estuaire est considéré de la confluence entre la Dordogne et la Gironde (en amont du bec d'Ambès) jusqu'à son embouchure. Il s'agit d'un territoire très étiré avec une grande diversité de milieux et de contextes territoriaux</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> sites N2000 « Marais du Nord Médoc » (23 942 ha), « Marais du Haut-Médoc » (4086 ha), « Marais du Bas-Médoc » (11 656 ha).</p> <p>Parc Naturel Régional du Médoc sur 28 000 ha</p> <p>Forte présence foncière du Conservatoire du Littoral et du Grand Port Maritime de Bordeaux au niveau de la Pointe du Verdon (gestion de 1200 ha de marais à la Pointe du Verdon par le CPIE Médoc, Mattes de Paladon)</p> <p>Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 16 700 ha de prairies, 7 700 ha de terres arables, 1150 ha de cultures permanentes sur les deux rives de l'estuaire (CLC, 2018). 29% SAU en prairies sur le territoire du PNR du Médoc.</li> <li>❖ Présence historique de l'élevage dans le Médoc depuis les travaux d'aménagement réalisés par des ingénieurs hollandais au 17<sup>ème</sup> siècle.</li> <li>❖ 122 éleveurs bovins (notamment viande) et 26 éleveurs ovins en 2018. Elevage en déclin (-36 % d'éleveurs sur le territoire du PNR du Médoc entre 2010 et 2020). IGP « Agneau de Pauillac » avec quelques éleveurs</li> <li>❖ Marais du Haut-Médoc au sud du territoire en grande partie boisés suite à la déprise (marais d'Arcins et Soussans, marais de Labarde et Cantenac et marais de Beychevelle).</li> <li>❖ PAEC « Marais estuariens du Médoc » porté par le PNR du Médoc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic de vulnérabilité climatique en agriculture (Life ARTISAN) et déploiement de SAFN agroécologiques au niveau du SAGE de l'estuaire de la Gironde par le SMIDDEST</li> <li>• PAT Médoc : exposition sur élevage médocain, concours des pratiques agroécologiques, développement marque Valeurs Parc auprès des boucheries, restauration collective</li> <li>• Reconversion progressive des cultures céralières des Mattes de Paladon en prairies et plantation de haies (LIFE Wild Bees, PUR projet)</li> <li>• Réalisation de suivis biodiversité sur les parcelles contractualisées en MAEC – analyse en cours</li> <li>• Transhumance estivale d'un éleveur en 2023 sur 40 ha environ de l'îlot de Macau dans le cadre d'un partenariat FDC33-CDL – projet d'extension du pâturage en cours d'étude sur l'île Cazeau (autre secteur de la Grande île de 60 ha)</li> </ul>

09	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
Basse Garonne Dordogne et Isle (33)	<p><b>Description :</b> Vallées alluviales de la Garonne, de la Dordogne et de l'Isle (affluent important de la Dordogne), représentant 190 km<sup>2</sup>. Le territoire présente des contrastes importants entre la métropole bordelaise particulièrement urbanisée et des secteurs plus ruraux (Sud Gironde, Entre-deux-Mers).</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> sites N2000 « Vallée de l'Isle de Périgueux jusqu'à sa confluence avec la Dordogne » (2531 ha), « Marais de Bruges » (263 ha), « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines » (964 ha), « Bocage humide de Cadaujac et de Saint-Médard-d'Eyrans » (1589 ha), « Vallée et Palus de Moron » (945 ha), « Marais du bec d'Ambès » (2618 ha), « Palus de Saint-Loubès et d'Izon » (1237 ha), « Réseau hydrographique de l'Engranne » (633 ha), « Réseau hydrographique du Gestas » (404 ha)</p> <p>RNN « Marais de Bruges » - (263 ha)</p> <p>Réserve écologique des Barraills (156 ha)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 5314 ha de prairies, 2403 ha de terres arables, 565 ha de cultures permanentes (CLC, 2018). Viticulture emblématique du vignoble de Bordeaux. La populiculture et la maïsiculture présentes également.</li> <li>❖ Elevage subsistant de manière résiduelle suivant la présence de PAEC ou de partenariat entre collectivités et éleveurs</li> <li>❖ PAEC « Bocage Humide de Bords de Garonne » porté par la Communauté De Communes de Montesquieu, « Marais du bec d'Ambès » et « Réseau hydrographique des Jalles et marais de Bruges » de Bordeaux Métropole, « Vallée et Palus du Moron » du Syndicat du Moron, « Palus de Saint-Loubès et d'Izon » et « Réseau hydrographique de l'Engranne et du Gestas » du SMER'E2M, « Réseau hydrographique du Beuve, du Brion et du Lisos » du SMAHBB « Biodiversité Gironde » de la CA33 et « Garonne en Nouvelle-Aquitaine » du SMEAG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise en place du pâturage (en ovin biologique) sur l'île de Raymond sur 44 ha</li> <li>• Renaturation de la vallée de l'Eau Blanche (Villenave d'Ornon) : acquisition de 80 ha avec gestion de prairies bocagères (fauche tardive, pâturage ovin)</li> <li>• Projet d'extension du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains des Jalles existant depuis 2012</li> <li>• Plan de renaturation et de gestion du Marais d'Olives à Parempuyre sur 100 ha</li> <li>• Expérimentation sur le marais de Peychaud à Ambès de production de taillis à courte rotation (7 ans) de saules et inter-rang en roselières</li> </ul>

10	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
<b>Lacs médocains (33)</b>	<p><b>Description :</b> territoire peu urbanisé d'environ 11 400 ha (dont 2 100 ha de zones humides et une grande partie de surface en eau), comprenant les grands lacs arrière-littoraux de Lacanau et d'Hourtin-Carcan.</p> <p>Présence ponctuelle de lagunes en périphérie typiques des Landes de Gascogne (2 000 lagunes recensées dans le triangle landais notamment en Gironde)</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> sites N2000 « Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin » (ZSC - 11 200 ha) et « Côte médocaine : dunes boisées et dépression humide » (ZPS - 3920 ha).</p> <p>RNN de l'Etang de Cousseau de près de 600 ha géré par la Sépanso.</p> <p>RNN des Dunes et Marais d'Hourtin (2150 ha) et Réserve de Biologie Dirigée de Batejin (260 ha) gérées par l'ONF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ L'agriculture est peu présente sur le bassin versant des lacs médocains (6% du territoire) au contraire de la sylviculture (80%).</li> <li>❖ Maïsiculture présente en majorité. Une forme d'élevage spécifique subsiste au travers de la gestion de milieux naturels par des races locales et des espèces rustiques</li> <li>❖ Affluence touristique estivale importante</li> <li>❖ Pas de PAEC prenant en compte l'élevage en zones humides sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'action 2021-2030 du SIAEBVELG pour la préservation et la valorisation des zones humides des lacs médocains</li> <li>• Ecopastoralisme itinérant sur les rives des lacs médocains par des moutons landais avec établissement de conventions de gestion et financement par des contrats Natura 2000.</li> <li>• Marais de Langouarde (Le Porge) : pâturage fixe sur une propriété communale de 12 ha avec des moutons landais</li> <li>• Sites d'écopastoralisme bovin dans les réserves faisant partie du réseau Marine (réseau pour la préservation de la race marine landaise)</li> <li>• Introduction de buffles d'eau sur la RNN de Cousseau et réintroduction de coléoptères coprophages (du genre Laticollis)</li> <li>• Programme Sentinelles du Climat 2023-2028 (PNA Lézard Ocellé, Azuré des mouillères, Apollon)</li> </ul>

11	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
<b>Bassin d' Arcachon et vallée de la Leyre (33 et 40)</b>	<p><b>Description :</b> Territoire de 19 395 ha dont 17 400 ha à marée haute de domaine public maritime.</p> <p>Vallée de la Leyre représentant 25 245 ha, prenant sa source en Haute-Lande et se jetant dans le bassin d'Arcachon au bout de 116 km.</p> <p>Présence de marais endigués vers le Sud-Est du Bassin au niveau du delta de la Leyre et de surfaces importantes de prés salés au Sud et au Nord. Site Ramsar du delta de la Leyre sur 5175 ha depuis 2012</p> <p><b>Périmètres de protection :</b></p> <p>Sites Natura 2000 « Bassin d'Arcachon et embouchure de la Leyre » (5259 ha) « Vallées de la Grande et de la Petite Leyre » (5686 ha)</p> <p>RNN des prés salés d'Arès (496 ha) et réserve ornithologique du Teich de 110 ha</p> <p>Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Sur le bassin-versant du Bassin d'Arcachon (5000 km<sup>2</sup>) : territoire peu agricole (8% du territoire) et très sylvicole (presque 70% du territoire). Agriculture dominée par la culture du maïs et des légumes de plein champ</li> <li>❖ Conflits d'usage au sujet de la pollution de l'eau en amont liée à l'agriculture, et impactant la production d'huîtres en aval.</li> <li>❖ Prairies humides sur les marais endigués en voie de régression : un éleveur subsistant au domaine de Certes et Graveyron avec une centaine de vaches bordelaises et bazadaises, 200 ovins</li> <li>❖ Difficulté pour le logement des éleveurs (prix du m<sup>2</sup> très élevé) du fait de l'attractivité touristique du territoire avec pression foncière importante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LIFE Adapto au niveau du delta de la Leyre (2017-2022) sur 685 ha avec une partie reconnectée à la mer</li> <li>• Journées d'échange entre ostréiculteurs et agriculteurs avec le réseau REPAR</li> <li>• Projet « ReZHilience » : définition d'un programme d'actions de restauration de zones humides en têtes de bassin versant</li> <li>• PAT du Pays Barval porté par la CdC Val de l'Eyre, la COBAS et la COBAN (installation-transmission, sécurité alimentaire, sensibilisation)</li> <li>• Actions en faveur du tourisme durable et un usage partagé de la Leyre (réseau local d'écotourisme, marque Valeurs Parc Accueil)</li> <li>• Projet d'installation pastorale sur les prés salés Est de la Teste-de-Buch, ainsi que sur les domaines de Fleury-Malprat</li> <li>• PAEC « ZSC Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » porté par le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon avec des premières MAEC en 2024 sur 103 ha</li> </ul>

12	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
Lacs, étangs et courants landais (40)	<p><b>Description :</b> Territoire d'environ 17 700 ha englobant une quinzaine d'étangs arrière-littoraux d'origine naturelle (Cazaux-Sanguinet, Biscarrosse et Aureilhan, étangs de Léon, Soustons, Noir, Blanc, etc) et les courants landais, petits fleuves côtiers, constituant les exutoires de ces étangs arrière-littoraux (Mimizan, Contis, Huchet et Soustons). A noter également la présence de lagunes en périphérie typiques des Landes de Gascogne.</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> Sites Natura 2000 « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Borne et Buch » (12 915 ha), « Zones humides de l'Etang de Léon » (1598 ha), « Zones humides de l'arrière-dune du Marenxin » (1616 ha), « Zones humides de Moliefs, la Prade et Moïsan » (100 ha), « Zone humide du Métro » (204 ha), « Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe » (2256 ha)</p> <p>RNN de l'Etang Noir (52 ha) et RNN du Courant d'Huchet (618 ha)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ L'agriculture est très peu présente sur la partie terrestre des sites humides emblématiques avec une nette prédominance de la sylviculture (10 737 ha contre 1537 ha de terres agricoles dont 474 de terres arable<sup>6)</sup>) et très peu de prairies : seulement 17 ha identifiés (CLC, 2018)</li> <li>❖ Très peu d'élevage sur ces secteurs hormis dans le cadre de sites d'écopastoralisme avec des vaches marines landaises et béarnaises</li> <li>❖ PAEC « Sites Natura 2000 des Landes » animé par Landes Nature sans MAEC contractualisées en 2023</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Essais de valorisations de matières issus de travaux d'entretien (jussie et sédiments vaseux issus de bassins dessableurs) en parcelles agricoles</li> <li>• 29 sites en zones humides (au total 1500 ha dont 750 ha en pâturage) gérées par la Fédération de Chasse des Landes dont 13 sites écopâturées avec des vaches marines landaises faisant partie du réseau Marine (réseau pour la préservation de la race marine landaise)</li> <li>• Les sites se situent dans des réserves de chasse et de faune sauvage sur le littoral ou la Haute-Lande (Marais d'Aureilhan sur 18 ha, Marais de l'Anguille sur 15 ha, etc...)</li> <li>• Expérimentation « Communautés – Population -Sol » pour mesurer les effets de l'écopastoralisme de vaches marines sur la biodiversité</li> </ul>

<sup>6</sup> Chiffres portant sur les lacs de Cazaux-Sanguinet, Biscarrosse, Aureilhan, Soustons, étangs Noir et Blanc).

13	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
Marais d' Orx (40)	<p><b>Description :</b> Vaste zone humide de 2379 ha, essentiellement composée de marais, de vasières, de prairies humides, et ceinturée d'un réseau de digues et de canaux.</p> <p>Subdivision en 4 entités : le marais Central et le marais Barrage au Sud en eau une grande partie de l'année ; le marais Nord moins soumis à la présence d'eau continuellement, et le marais Burret qui présente une situation intermédiaire.</p> <p>Site Ramsar « Marais d'Orx et zones humides associées » de 956 ha, labelisé depuis 2011</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> Site Natura 2000 « Zones humides associées au Marais d'Orx » (988 ha)</p> <p>RNN du marais d'Orx (774 ha), propriété du Conservatoire du Littoral et géré par le Syndicat mixte de gestion des milieux naturels des Landes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Dans la périphérie du site, présence importante de grandes cultures de maïs et de fermes d'élevage de canards gras.</li> <li>❖ Sur le site : 34 ha de prairies, 81 ha de terres arables, 29 ha de milieux à végétation arbustive ou herbacée et 293 ha de zones agricoles hétérogènes (CLC, 2018) Agriculture localisée historiquement dans le marais Nord.</li> <li>❖ Les marais sont en cours de restauration après avoir été asséchés et pompés autrefois pour l'agriculture (évolution des cultures de maïs vers des prairies).</li> <li>❖ Partenariat avec 3 agriculteurs pour la gestion des prairies permanentes : 2 pour la fauche sans export et 1 avec export</li> <li>❖ Troupeau d'une quinzaine d'Highland Cattle qui pâturent en régie en complément.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de gestion 2022-2031 de la réserve</li> <li>• Réflexion générale sur le manque de valorisation et l'export de la végétation fauchée (méthanisation, mise en place de pâturage, gestion en régie, MAEC)</li> <li>• Projet de mise en place d'un pâturage ovin/caprin avec un parcours sur des digues au Sud de la réserve et pâturage équin au Nord.</li> <li>• PAEC « Sites Natura 2000 des Landes » animé par Landes Nature</li> <li>• Non renouvellement du troupeau d'Highland Cattle en régie à terme</li> </ul>

14	Présentation du territoire	Agriculture	Projets et actions menées
Barthes de l' Adour (40 et 64)	<p><b>Description :</b> Les Barthes constituent des plaines alluviales de part et d'autre de l'Adour et correspondent aux champs d'expansion du fleuve lors des crues. Elles sont aménagées pour pouvoir y faire de l'agriculture et de l'élevage</p> <p>Elles s'étendent de Mugron à Bayonne sur environ 80 km de long et 1-4 km de large pour une superficie de 12 274 ha. La moitié du territoire est concerné par des boisements naturels ou d'origine anthropique</p> <p>Des portes à flots sont installées dans les barthes basses pour assurer la gestion hydraulique de ces milieux soumis à des périodes d'inondation importantes (crues, marées de vives eaux)</p> <p><b>Périmètres de protection :</b> sites N2000 « Barthes de l'Adour » (12 246 ha), « L'Adour » (3565 ha), « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze » (4914 ha)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ En 2015, environ 8 500 ha de SAU dont 3200 ha en prairies. L'activité agricole principale est l'élevage bovin allaitant.</li> <li>❖ Exploitation des barthes prariales en prairies de fauche et pâtures pour les plus humides</li> <li>❖ Menaces identifiées : plantation de peupliers, retournement de prairies, intensification (fertilisation, surpâturage), déprise</li> <li>❖ Présence de maïs et de vergers de kiwis sur des barthes hautes.</li> <li>❖ IGP « Bœuf de Chalosse » (sur 300 communes dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques) regroupant plus de 200 éleveurs (large territoire débordant bien au-delà des Barthes)</li> <li>❖ PAEC « Sites Natura 2000 des Landes » porté par Landes Nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concours local des pratiques agroécologiques en 2023 avec concours national au SIA 2024</li> <li>• Pâturage de la tourbière de Montrol sur 60 ha dans le cadre de mesures compensatoires (partenariat CPIE Seignanx-Adour, MIFEN et un éleveur)</li> <li>• Suivi des prairies de fauche barthaises par le CBNSA (2016 -2022) : typologie de prairies établies, gestion agricole adaptée, identification de nouvelles prairies d'intérêt communautaire</li> <li>• PAT du PETR « Adour Chalosse Tursan » (limitation du gaspillage alimentaire, préservation du foncier agricole, restauration collective, rachat et modernisation de l'abattoir d'Hagetmau)</li> <li>• Aménagements adaptés pour la protection des berges de cours d'eau par le Syndicat Adour Midouze</li> </ul>

## Recommandations et perspectives

Les chiffres avancés de zones humides et de marais en introduction sont à nuancer au regard de la couverture des zones d'études à l'échelle des départements littoraux du bassin Adour-Garonne. En effet, un peu moins de la moitié de ces départements a été prospectée pour identifier et délimiter des zones humides via des inventaires, comme en témoigne ce tableau suivant datant de mai 2024 (SIZH, 2024). De plus, selon les zones d'études et les pressions d'échantillonnage définies, certains secteurs ont été prospectés de manière plus ou moins exhaustive.

Départements littoraux du bassin Adour-Garonne	Proportion du département couvert par des zones d'études (inventaires réalisés)
Charente-Maritime	42%
Gironde	48%
Landes	33%
Pyrénées-Atlantiques	44%

Par ailleurs, bien que les chiffres fournis permettent de donner des grandes tendances, des limites ont déjà été formulées concernant les surfaces en MAEC évoquées au début du document. Des limites peuvent être également formulées concernant les chiffres de SAU au niveau de chaque site humide emblématique en raison de l'utilisation des données d'occupation du sol issues de Corine Land Cover 2018 :

- Données spatiales qui datent de plus de 5 ans
- Mailles peu précises à 25 hectares près
- Difficultés dans le cas de territoire avec un patchwork d'occupation du sol et non de grands ensembles (zones agricoles hétérogènes non interprétables)
- Distinction parfois ténue entre prairie et milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Les surfaces en prairies concernent tous les types de prairies en herbe au moment de l'acquisition des données, qu'elles soient permanentes ou temporaires

Des limites méthodologiques ont pu être identifiées par ailleurs. Tout d'abord, seuls les sites humides emblématiques sont considérés. Par exemple, certaines actions concernent la gestion agroécologique de tourbières dans les Pyrénées sans que cela soit rattaché à un site humide emblématique. Il est également possible que certaines actions ne soient pas identifiées par manque de connaissances malgré les nombreux échanges et entretiens menés. Il n'est pas aisément de résumer un territoire et sa dynamique par un état des lieux. Un observatoire sur l'élevage en zones humides pourrait être pertinent à mettre en place à l'échelle des 4 départements littoraux ou à l'échelle régionale. Les indicateurs à préciser (prairies humides, nombre d'éleveurs, cheptel, soutien public à l'élevage extensif) permettraient d'avoir une idée plus précise des chiffres-clés à grande échelle et à une échelle territoriale, ainsi que les dynamiques et tendances d'évolutions.

La réalisation de ce tour d'horizon confirme la réalité d'un élevage en milieux humides bien présent au niveau des départements littoraux du bassin Adour-Garonne. Ce type d'élevage est multiple et diverse avec une diversité d'espèces animales élevées : bovin, ovin, caprin, équin ; elles-mêmes déclinées en une diversité de races avec la présence notable de races locales (maraîchine, bordelaise, marine landaise, béarnaise pour les bovins ; moutons landais, sasi ardi pour les ovins, poneys landais et pottok pour les équins), bien qu'elles soient fortement minoritaires sur l'ensemble du cheptel régional.

Ils regroupent une grande diversité de systèmes d'élevages allant de la polyculture-élevage à l'élevage herbager allaitant ou laitier. Les milieux humides peuvent représenter une part plus ou moins importante des surfaces agricoles des exploitations.

Selon les territoires, des projets sont déjà mis en œuvre de manière plus ou moins aboutie afin d'enrayer le déclin de l'élevage extensif en milieux humides qui est une caractéristique commune à l'ensemble des sites étudiés.

La dégradation des prairies humides est fortement liée au déclin de l'élevage extensif. Cette dégradation peut s'exprimer de différentes manières au sein de chaque territoire : retournement et mise en culture, intensification des pratiques (fertilisation, surpâturage, sursemis, traitements antiparasitaires et phytosanitaires), plantations de peupleraies à la place de prairies alluviales, érosion du maillage bocager, déprise agricole et enrichissement, altérations du lit mineur des cours d'eau.

Ces différentes altérations liées essentiellement aux modes de gestion des systèmes agricoles peuvent être aggravées par différents facteurs tels que le vieillissement accru des éleveurs sans perspectives de renouvellement, la diminution des cheptels, la réduction de l'atelier élevage au sein des exploitations en polyculture élevage, la tendance à l'agrandissement des exploitations, le manque de rentabilité des systèmes d'élevages.



Au sein des sites humides emblématiques considérés, 4 grandes entités peuvent être distinguées, elles-mêmes présentant des différences entre les territoires qui composent chacune d'entre elles :

- Les grands marais littoraux endigués qu'ils soient doux ou saumâtres avec des grands ensembles de prairies humides pâturées et valorisées par des systèmes herbagers ou en polyculture-élevage (marais de Rochefort, de Brouage, d'Oléron)
- Les estuaires comprenant des secteurs de marais maritimes, marais endigués de divers types avec des surfaces notables de prairies et des agriculteurs en polyculture élevage ou aquaculture-élevage (estuaire de la Charente, estuaire de la Seudre et estuaire de la Gironde)
- Les grandes vallées alluviales et plaines inondables avec des surfaces importantes de prairies de fauche et de pâture (vallées de la Charente et de

la Seugne, Basse Garonne, Dordogne et Isle et les Barthes de l'Adour) ainsi que des surfaces en céréales (maïs) et cultures permanentes (vignes)

- Les zones humides du triangle des Landes de Gascogne (bords de lacs, fleuves côtiers, lagunes, etc...) où l'élevage subsiste à l'état relictuel au travers de formes d'élevages atypiques comme l'écopastoralisme (lacs médocains, Bassin d'Arcachon, lacs et étangs landais, courants landais, marais d'Orx, vallée de la Leyre)

Ces grandes entités, dont la typologie a été établie en se focalisant sur les sites humides emblématiques,



prennent en compte la majorité des types de zones humides et des élevages que l'on peut trouver sur les départements littoraux du bassin Adour-Garonne.

Certains types de zones humides n'ont pas été abordés plus précisément : c'est le cas par exemple du pâturage ou de la mise en défens de tourbières dans les Pyrénées car elles se situent en zones de coteaux, en vallées alluviales ou en zones de piémont et montagne (tourbières de Buzy à

l'entrée de la vallée d'Ossau, tourbières d'Hélette et d'Archilondo dans le Pays Basque par exemple).

Face à ce panorama et ces constats dressés, un certain nombre de questions peuvent être soulevées :

- Quels sont les risques identifiés à différentes échelles, si l'élevage extensif en milieux humides continue à diminuer ?
- Quels sont les freins et les motivations des éleveurs pour maintenir l'activité d'élevage ou pour s'installer en élevage ?
- Est-ce qu'il y a davantage d'exploitations lorsque qu'il existe sur le territoire des dynamiques collectives en place ?
- Comment faire naître et entretenir sur la durée ces dynamiques collectives ?
- Quelles sont les attentes des collectivités locales sur ces territoires ? Quels sont les attentes des autres usagers des marais ?
- Quels types d'actions faudrait-il mener en priorité ?

Sur ce dernier point, des actions structurantes ont également été évoquées au fil des discussions avec les acteurs des territoires au-delà d'actions visant l'accroissement et la coproduction de connaissances, le partage d'expériences et de pratiques.

Il ressort de ces échanges des propositions tels que :

- La définition d'un référentiel pour la réimplantation de prairies en milieux humides à la place de cultures en prenant en compte l'hydrologie ;

- Le financement d'études concernant la valorisation des prairies humides et notamment sur la valeur fourragère de certaines végétations ; ainsi que l'accompagnement individuel et collectif pour améliorer la gestion des parcelles prariales
- Le soutien à la création et à l'animation de collectifs d'éleveurs
- L'élaboration d'un dispositif d'évaluation des MAEC et définitions d'indicateurs de résultats basés sur des espèces reflétant les pratiques agroécologiques ;
- L'octroi d'aides publiques significatives récompensant pleinement les actions exemplaires menées par certains éleveurs afin de participer au maintien de l'élevage extensif ;
- L'élaboration de plan de reconquête de l'élevage et des prairies dans des secteurs au sein desquels l'élevage est présent à l'état relictuel ou en forte déprise ;
- Le financement de projets pilotes de relocalisations d'activité agricole en zone littorale ;
- Le financement de la prise de risques pour certains agriculteurs optant pour une transition agro-écologique ou souhaitant expérimenter des approches novatrices ;
- Le financement d'équipements pastoraux pouvant représenter des sommes importantes dans des secteurs ne correspondant pas à des espaces pastoraux habituels de type estives ;
- La contribution à la mise en place d'abattoirs et des ateliers de découpe et de transformation dans des secteurs qui en sont démunis ;
- Le développement et le déploiement de filières locales et de labels valorisant l'ensemble des efforts consentis par les éleveurs ;
- La formalisation et la diffusion d'un argumentaire sur les services rendus par l'élevage extensif en milieux humides
- La mise au point d'une gouvernance collective pour une gestion concertée et apaisée de l'eau dans les territoires notamment de marais ;
- L'accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations par des aides financières en prenant en compte les pressions foncières parfois importantes sur le littoral (bâti, cheptel, acquisition foncière) ;
- Le financement d'approches de gestion intégrée du parasitisme dans les élevages concernés.

La diversité des grands types de zones humides et des systèmes d'élevage associés incitent à raisonner au cas par cas les programmes d'actions pour soutenir l'élevage extensif. L'analyse de l'enquête en parallèle auprès des acteurs permettra de mieux cerner les attentes des acteurs et les leviers potentiellement actionnables (thématisques, types d'actions, mise en réseau, temps de contribution).

# Crédits Photos

- 01 Vaches Maraîchines dans le marais de Saint-Laurent-de-la-Prée ©V.Boutifard -INRAE
- 02 Pâturage de vaches au bord d'un fossé dans le marais de Brouage ©CCBM
- 03 Représentation paysagère de l'estuaire de la Charente ©CARO
- 04 Prairie de fauche en vallée de la Charente ©CEN Nouvelle-Aquitaine (antenne Charente)
- 05 Vaches bazadaises dans le marais d'Oléron ©GAEC Guinot
- 06 Claires ostréicoles et marais saumâtres dans l'estuaire de la Seudre ©T.Avan
- 07 Polder de Mortagne sur la rive droite de l'Estuaire de la Gironde ©LIFE Adapto
- 08 Concours des pratiques agroécologiques – prairies et parcours dans le Médoc ©PNR Médoc
- 09 Pâturage bovin dans la Réserve Naturelle Nationale du Marais de Bruges ©SEPANSO
- 10 Parc à moutons landais dans le Marais du Pouch à Carcans ©E.Jardot - SIAEBVELG
- 11 Tonnes de chasse dans la RNN des prés salés d'Arès ©L.Theillet – Sud-Ouest
- 12 Vaches marines landaises et hérons garde—bœufs dans le marais d'Aureilhan ©FDC 40
- 13 La RNN du Marais d'Orx vue du ciel ©Syndicat Mixte de Gestion des Milieux naturels
- 14 Pâturage bovin et équin dans les Barthes de l'Adour à Tercis-les-Bains ©CPIE Seignanx-Adour
- 15 Vaches limousines marais de Brouage ©FMA
- 16 Vaches maraîchines de Saint-Laurent-De-La-Prée ©INRAE

## Généralités

- **Agence de l'Eau Adour-Garonne. (2021).**  
*Préserver les zones humides du bassin Adour-Garonne.*  
[https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/6052\\_adour-garonne\\_zones\\_humides\\_bat.pdf](https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/6052_adour-garonne_zones_humides_bat.pdf)
- **Alard, D., Arranz, J-M., Benot, M-L., Bretagnolle, V., Clause, J. et al. (2020).**  
*Evaluation régionale des connaissances sur les services rendus par la biodiversité au fonctionnement des socio-écosystèmes des paysages herbagers (prairies permanentes et bocages). ECOBIOSE : le rôle de la biodiversité dans les socio-écosystèmes de Nouvelle-Aquitaine.*  
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03021814/document>
- **Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. (2019).**  
*Les prairies alluviales d'Aquitaine et de Poitou-Charentes.*  
<https://obv-na.fr/ofsa/images/Actualites/11656/docs/572.pdf>
- **DRAAF Occitanie. (2020).**  
*Mémento agricole 2020 du bassin Adour-Garonne.*  
[https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento\\_adour-garonne\\_reduit\\_cle8b68a2.pdf](https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento_adour-garonne_reduit_cle8b68a2.pdf)
- **DRAAF Occitanie. (2020).**  
*Mémento agricole 2020 du bassin Adour-Garonne.*  
[https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento\\_adour-garonne\\_reduit\\_cle8b68a2.pdf](https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento_adour-garonne_reduit_cle8b68a2.pdf)
- **Forum des Marais Atlantiques, INRA et Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime. (2003).**  
*Eleveurs de bovins sur les prairies des marais atlantiques.*  
<http://documentation.forum-zones-humides.org:8080/dyn/portal/index.html>
- **Forum des Marais Atlantiques. (2011).**  
*Synthèse bibliographique sur l'évaluation écologique des mesures agroenvironnementales territorialisées de zones humides de la région des Pays de la Loire.*  
<http://documentation.forum-zones-humides.org:8080/dyn/portal/index.html?seam?page=alo&aloId=4421&fonds=&cid=6273>

## Généralités

- **Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. (2023).**  
*Atlas cartographique des sites humides emblématiques évalués en France – Littoral atlantique, Manche et mer du nord.*  
[https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/atlas\\_sites\\_humides\\_2010\\_2020\\_littoral\\_atlantique\\_manche\\_mer\\_du\\_nord.pdf](https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/atlas_sites_humides_2010_2020_littoral_atlantique_manche_mer_du_nord.pdf)
- **Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. (2023).**  
*Atlas cartographique des sites humides emblématiques évalués en France – Vallées alluviales.*  
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/6623/download?inline>
- **Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. (2023).**  
*Atlas cartographique des sites humides emblématiques évalués en France – Plaines intérieures.*  
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/6621/download?inline>
- **Planchet, V. (2024).**  
*Bilan des pratiques agricoles sur les terrains de la délégation Aquitaine du Conservatoire du littoral et contribution à la stratégie d'intervention.*  
Mémoire de fin d'études Ingénieur Agronome, Option Territoire, Ressources, Politiques Publiques et Acteurs (TeRPPA), L'Institut Agro Montpellier. 98p.

## Marais de Rochefort

- **Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. (2024).**  
*Projet Alimentaire Territorial Rochefort-Marennes (PAT).*  
<https://www.agglo-rochefortocean.fr/projet-alimentaire-territorial-rochefort-marennes-pat>
- **INRAE. (2021).**  
*Transi'marsh.*  
[https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Transi\\_marshall.pdf](https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/Transi_marshall.pdf)
- **Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves. (2024).**  
*Gestion écologique.*  
<https://marais.yves.reserves-naturelles.org/gestion-de-la-reserve/gestion-ecologique/>

## Marais de Brouage

- **Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime Deux-Sèvres. (2024).**  
*MAEC.*  
<https://cmds.chambres-agriculture.fr/sinformer/territoire-et-transition/maec>
- **Communauté de communes du Bassin de Marennes. (2024).**  
*Natura 2000 – Marais de Brouage et du nord Oléron.*  
<https://marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr/marais-de-brouage-et-marais-nord-d-oleron/identite-du-site>
- **Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron. (2023).**  
*Documentation.*  
<https://www.reserve-moeze-oleron.fr/documentation/>
- **Syndicat Mixte Charente-Aval. (2023).**  
*2e Contrat de progrès territorial du marais de Brouage (2023-2024).*  
<https://www.bassin-de-marennes.com/wp-content/uploads/2024/04/2e-CPT-Marais-de-Brouage-Dossier-dinformation.pdf>

## Estuaire et basse vallée de la Charente

- **Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. (2024).**  
*Les carnets découverte du Grand Site de France. Estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort.*  
[https://www.agglo-rochefortocean.fr/sites/default/files/Mediatheque/SITE-CARO/Grand%20Site/nouvelle%20version%20juin%202020/Les%20paysages\\_pages.pdf](https://www.agglo-rochefortocean.fr/sites/default/files/Mediatheque/SITE-CARO/Grand%20Site/nouvelle%20version%20juin%202020/Les%20paysages_pages.pdf)
- **Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. (2024).**  
*Projet Alimentaire Territorial Rochefort-Marennes (PAT).*  
<https://www.agglo-rochefortocean.fr/projet-alimentaire-territorial-rochefort-marennes-pat>
- **INRAE et FMA. (2023).**  
*Programme Tetrae : Maintenir des marais vivants face au changement climatique (MAVI).*  
<https://forum-zones-humides.org/projects/programme-tetrae-maintenir-des-marais-vivants-face-au-changement-climatique-mavi/>
- **Ligue de Protection des Oiseaux. (2023).**  
*Station de lagunage de Rochefort.*  
<https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/preservation-des-espaces-naturels/gestion-de-terrains-prives-et-publics/station-de-lagunage-de-rochefort>

## Moyenne Vallée de la Charente et de la Seugne

- **Capitales Françaises de la Biodiversité. (2022).**  
*Préservation génétique des prairies locales, récolte de graines par brossage.*  
<https://www.capitale-biodiversite.fr/experiences/preservation-genetique-des-prairies-locales-recolte-de-graines-par-brossage>
- **Communauté d'Agglomération de Saintes. (2021).**  
*Projet Alimentaire Territorial et marchés locaux.*  
<https://agglo-saintes.fr/au-quotidien/transition-ecologique/marches-locaux-pat/>
- **Ligue pour la Protection des Oiseaux. (2011).**  
*Document d'Objectifs Natura 2000 « Moyenne Vallée de la Charente, Seugne et Coran ».*  
[https://pc70valcharente.n2000.fr/sites/pc70valcharente.n2000.fr/files/2024-02/FR5400-472\\_DOCOBvol3-JC\\_EC\\_96dpi.pdf](https://pc70valcharente.n2000.fr/sites/pc70valcharente.n2000.fr/files/2024-02/FR5400-472_DOCOBvol3-JC_EC_96dpi.pdf)
- **Nature en Ville. (2021).**  
*Projet communal de valorisation de l'Espace Naturel Sensible des Prairies de la Pallu.*  
<https://www.nature-en-ville.com/sinspirer/projet-communal-de-valorisation-de-l'espace-naturel-sensible-des-prairies-de-la-palu>

## Marais d'Oléron

- **Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime. (2021).**  
*Les activités agricoles du Pôle Marennes Oléron – Diagnostic agricole dans le cadre de la révision du SCOT.*  
[https://www.marennes-oleron.com/wp-content/uploads/2022/07/2021\\_DiagnosticAgricole\\_PMO\\_CA17.pdf](https://www.marennes-oleron.com/wp-content/uploads/2022/07/2021_DiagnosticAgricole_PMO_CA17.pdf)
- **Communauté de communes de l'Île d'Oléron. (2018).**  
*Charte de l'Agriculture Durable de l'Île d'Oléron.*  
<https://www.cdc-oleron.com/wp-content/uploads/2018/12/charter-de-l-agriculture-durable-sur-OI%C3%A9ron.pdf>
- **Conservatoire du Littoral. (2022).**  
*Marais d'Oléron.*  
[https://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/466/28-marais-d-oleron-17\\_charente-maritime.htm](https://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/466/28-marais-d-oleron-17_charente-maritime.htm)
- **Communauté de communes du Bassin de Marennes. (2024).**  
*Natura 2000 – Marais de Brouage et du nord Oléron.*  
<https://marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr/marais-de-brouage-et-marais-nord-d-oleron/identite-du-site>
- **France PAT. (2024).**  
*PAT de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.*  
<https://france-pat.fr/pat/pat-de-lile-doleron/>

## Estuaire de la Seudre

- **Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (2021).**  
*Inauguration d'un atelier collectif de découpe et de transformation de produits locaux à Saujon.*  
[https://www.agglo-royan.fr/documents/10452/151442/2111\\_pole\\_transformation.pdf](https://www.agglo-royan.fr/documents/10452/151442/2111_pole_transformation.pdf)
- **Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique et communauté de communes du Bassin de Marennes. (2021).**  
*Rapport d'activité – REDEMARAIS reconquête et développement des marais de la Seudre, de Brouage et de l'île d'Oléron.*  
[https://www.bassin-de-marennes.com/wp-content/uploads/2020/12/Redemarais-2020\\_Bilan\\_activite\\_VF.pdf](https://www.bassin-de-marennes.com/wp-content/uploads/2020/12/Redemarais-2020_Bilan_activite_VF.pdf)
- **Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique et communauté de communes du Bassin de Marennes. (2023).**  
*Valorisation et préservation du marais salé de la Seudre – Feuille de route 2023-2028.*  
[https://www.agglo-royan.fr/documents/10452/7630285/feuille\\_de\\_route.pdf](https://www.agglo-royan.fr/documents/10452/7630285/feuille_de_route.pdf)
- **France PAT. (2024).**  
*PAT de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).*  
<https://france-pat.fr/pat/pat-de-la-communaute-dagglomeration-de-royan-atlantique/>

## Estuaire de la Gironde (rive droite)

- **Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine. (2023).**  
*Solutions d'adaptation fondées sur la nature dans l'estuaire de la Gironde.*  
[https://srb.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2023/03/2.SRB-Temoignage\\_SafN-estuaire-Gironde.pdf](https://srb.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2023/03/2.SRB-Temoignage_SafN-estuaire-Gironde.pdf)
- **Communauté de Communes de l'Estuaire. (2023).**  
*Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) – Synthèse des mesures proposées au sein du périmètre Natura 2000.*  
[https://www.cc-estuaire.fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/06/Synthe%CC%80se-Mesures-2023\\_v08022023.pdf](https://www.cc-estuaire.fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/06/Synthe%CC%80se-Mesures-2023_v08022023.pdf)
- **Conservatoire du Littoral. (2022).**  
*Estuaire de la Gironde – Charente Maritime (17) et Gironde (33). Life Adapto.*  
<https://www.lifeadapto.eu/estuaire-de-la-gironde.html>
- **L'essaimeur – des initiatives alimentaires en Nouvelle-Aquitaine. (2022).**  
*PAT de l'Estuaire.*  
<https://france-pat.fr/wp-content/uploads/pdf/pat-de-lestuaire.pdf>

## Estuaire de la Gironde (rive gauche) et Marais du Nord Médoc

- **Chambre d'Agriculture de Gironde. (2024).**  
*Diversification – De nouvelles opportunités pour stabiliser vos revenus.*  
[https://gironde.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/295\\_chambre\\_dagriculture\\_de\\_la\\_gironde/Interface/PDF/NOS\\_PUBLICATIONS/Diversification/Guide\\_Diversification\\_2024.pdf](https://gironde.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/295_chambre_dagriculture_de_la_gironde/Interface/PDF/NOS_PUBLICATIONS/Diversification/Guide_Diversification_2024.pdf)
- **CPIE Médoc. (2023).**  
*Gestions d'Espaces Naturels par le CPIE Médoc.*  
<https://curuma-cpiemedoc.jimdofree.com/gestions-des-espaces-naturels/>
- **Franceinfo. (2023).**  
*Gironde : 46 vaches en transhumance vers l'île de Macau.*  
[https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/gironde-46-vaches-en-transhumance-vers-l-ile-de-macau\\_5813882.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/gironde-46-vaches-en-transhumance-vers-l-ile-de-macau_5813882.html)
- **Parc naturel régional du Médoc. (2024).**  
*Pour une alimentation responsable et durable en Médoc.*  
<https://www.pnr-medoc.fr/media/17022.pdf>

## Basse Garonne, Dordogne et Isle

- **Bordeaux Métropole. (2023).**  
*Protéger la biodiversité – Programme LIFE.*  
<https://www.bordeaux-metropole.fr/metropole/projets-en-cours/nature-environnement/preserver-nature/proteger-biodiversite-programme>
- **Communauté de communes Convergence Garonne. (2024).**  
*L'île de Raymond.*  
<https://espacesnaturels.convergence-garonne.fr/3/ile-de-raymond.html>
- **SEPANSO Aquitaine. (2021).**  
*Réserve naturelle Marais de Bruges.*  
<https://www.sepanso.org/wp-content/uploads/2021/02/marais-de-bruges.pdf>
- **Terre de Liens. (2022).**  
*Le PEANP des Jalles.*  
<https://ressources.terredeliens.org/recolte/le-peanp-des-jalles-33>

## Lacs médocains

- **CCistude Nature. (2022).**  
*Sentinelles du Climat – Le programme scientifique.*  
<https://www.sentinelles-climat.org/programme-scientifique/>
- **Réserves Naturelles de France. (2022).**  
*Réserve naturelle des Dunes et Marais d'Hourtin.*  
<https://reserves-naturelles.org/reserves/dunes-et-marais-dhourtin/>
- **Réserves Naturelles de France. (2022).**  
*Réserve naturelle de l'Etang de Cousseau.*  
<https://reserves-naturelles.org/reserves/etang-du-cousseau/>
- **SIAEBVELG. (2021).**  
*Plan d'actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des lacs médocains. SIAEBVELG.*  
<https://www.lacsmedocains.fr/media/9562.pdf>

## Bassin d'Arcachon et vallée de la Leyre

- **Communauté de communes Val de l'Eyre (2023).**  
*Le Pays BARVAL lance son Projet Alimentaire de Territoire (PAT) !*  
<https://www.valdeleyre.fr/le-val-de-leyre/le-pays/programme-alimentaire-territorial/>
- **Conservatoire du Littoral. (2022).**  
*Delta de la Leyre – LIFE Adapto.*  
<https://www.lifeadapto.eu/delta-de-la-leyre.html>
- **Parc naturel régional des Landes de Gascogne. (2013).**  
*Fiche descriptive en vue de la désignation au titre de la Convention de Ramsar.*  
<https://rsis.ramsar.org/RISapp/files/RISrep/FR1996RIS.pdf>
- **SIBA. (2021).**  
*Projet REZHILIENCE : restauration de zones humides.*  
<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/qualite-de-leau/rempar/diminuer-notre-empreinte/projet-rezhilience-restauration-des-zones-humides>

## Lacs, étangs et courants landais

- **Chambre d'Agriculture des Landes et du Conseil Départemental des Landes. (2014).**  
*Essai de valorisation en épandage agricole de jussie pré-compostée.*  
[https://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2023/07/Rapport\\_essai\\_epandage\\_agricole\\_jussie1.pdf](https://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2023/07/Rapport_essai_epandage_agricole_jussie1.pdf)
- **Conseil Départemental des Landes. (2019).**  
*Programme départemental en faveur des lagunes des Landes – Bilan 2011/2018.*  
[https://www.landes.fr/files/cg40/environnement/ENS-amener/Bilan-depart-lagunes-11\\_18pap\\_VF.pdf](https://www.landes.fr/files/cg40/environnement/ENS-amener/Bilan-depart-lagunes-11_18pap_VF.pdf)
- **Conservatoire des Races d'Aquitaine. (2023).**  
*Le réseau marine – Présentation.*  
<http://racesaquitaine.fr/-Reseau-Marine->
- **Lemoine, B. et al. (1983). Elevage en forêt dans les Landes de Gascogne. 40 (1). Pages 3-40.**  
*Annals of Forest Science*  
[https://www.afs-journal.org/articles/forest/pdf/1983/01/AFS\\_0003-4312\\_1983\\_40\\_1\\_ART0001.pdf](https://www.afs-journal.org/articles/forest/pdf/1983/01/AFS_0003-4312_1983_40_1_ART0001.pdf)

## Marais d'Orx

- **Conservatoire du Littoral. (2018).**  
*Marais d'Orx.*  
<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/204/28-marais-d-orx-40-landes.htm>
- **Ramsar France. (2023).**  
*Marais d'Orx et zones humides associées.*  
<https://rsis.ramsar.org/fr/ris/1995>
- **Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels. (2021).**  
*Plan de Gestion 2021-2030.*  
<https://www.reserve-naturelle-marais-orx.fr/content/download/1104/file/strat%C3%A9gie%20RNN%20Marais%20Orx%20d%C3%A9finitive%20sans%20m%C3%A9triques.pdf>

## Barthes de l'Adour

- **Chambre agriculture des Landes. (2024).**  
*MAEC.*  
<https://landes.chambres-agriculture.fr/dossiers-1/detail-du-dossier/maec-agro-environnementales-et-climatiques>
- **CPIE Seignanx Adour. (2018).**  
*Tourbière de Montrol.*  
<https://www.cpie-seignanx.com/etudier-gerer/elaboration-plan-de-gestion/tourbiere-montrol>
- **Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. (2024).**  
*Conservation des zones humides à Pontonx-sur-Adour.*  
<https://fedechasseurslandes.com/actions-biodiversite/conservation-des-zones-humides-a-pontonx-sur-ladour-gestion-et-protection-des-habitats-naturels/>
- **France PAT. (2024).**  
*PAT du PETR Adour Chalosse Tursan.*  
<https://france-pat.fr/pat/pat-du-petr-adour-chalosse-tursan/>

## Annexe n°1 : Liste des personnes avec lesquelles des échanges approfondis ont été sollicités

Personnes interrogées en entretiens	Structures	Fonctions
<b>Juliette Bernard*</b>	Département de Charente-Maritime	Chargée de mission agricole
<b>Andoni Zuazo*</b>	Département des Landes - Géolandes	Chef de services – milieux aquatiques
<b>Claire Boscus*</b>	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne	Chargée de mission Natura 2000 et zones humides
<b>Katia Perrin*, Ludovic Charrier et Valentine Planchet*</b>	Conservatoire du Littoral – Délégation Aquitaine	Chargée de mission aménagement et restauration ; usages ; stagiaire
<b>Marion Montecot*</b>	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Pointe Médoc	Chargée de mission zones humides
<b>Carole Decker*</b>	CEN NA (33)	Responsable d'antenne
<b>Estelle Jardot*</b>	SIAEBVELG	Coordinatrice mission « Zones humides »
<b>Anaëlle Bissonnet* et Yann Turgis*</b>	CEN NA (17)	Chargés de mission
<b>Emma Fortin*, Nathalie Rousseau*, Céline Colet* et Philippe Desmaisons*</b>	Bio en Nouvelle-Aquitaine	Conseillère territoire et animatrice d'Agrobio 17, 33 et 40
<b>Alice Piquet-Gauthier*</b>	Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux Mers	Chargée de mission Natura 2000
<b>Isabelle Serra *</b>	Syndicat du Ciron	Chargée de missions – ENS
<b>Yves Suffran*</b>	Bordeaux Métropole	Chargé de mission - agroenvironnement
<b>Barbara Monnereau*</b>	SYMBAS	Animatrice Natura 2000 « Haute Vallée de la Seugne »
<b>Marion Alvarez*</b>	Entente intercommunautaire CARO/CCBM	Cheffe de projet « Grand Site Marais de Brouage »
<b>Léna Rabin*</b>	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	Animatrice Natura 2000 « Marais Nord de Rochefort »
<b>Emmanuel Robin*</b>	Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde	Directeur des territoires

## Annexe n°1 : Liste des personnes avec lesquelles des échanges approfondis ont été sollicités (suite)

Personnes interrogées en entretiens	Structures	Fonctions
Jérôme Pohu*	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	Coordinateur agriculture durable et alimentation
Régis Ribéreau-Gayon*	Conservatoire des Races d'Aquitaine	Président
Jérôme Tropini*	Berger Maritime	Eleveur à Fouras
Emilie Mariot*	L'Agneau d'Oléron	Eleveuse sur l'île d'Oléron
Gilbert Lépine*	Gilbert Lépine	Eleveur dans la vallée de la Trézence
Barbara de Tournemire*	SCA du Domaine de Lamothe	Eleveuse à Saint-Loubès et doctorante
Sébastien Quinault* et Marina Galy *	ADVEH	Eleveurs dans les Deux Sèvres et le Lot-et-Garonne
Fabrice Saugeon*	Grand Port Maritime de Bordeaux	Chef du Pôle foncier - agroenvironnemental
Xavier Barat*	Innov-Eco2	Conseiller agroenvironnement
Sabine Jeandenand* et Tugdual Dréan*	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Directrice générale des services et chef de projet GEMAPI
Raphaëlle Debats*	Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels	Conservatrice de la RNN du Marais d'Orx
David Granger*	SMIDDEST	Chargé de mission agroécologie
Mélodie Pierronet et Anaïs Lucas*	Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre	Technicienne rivières et milieux humides et chargée de mission
Aude Poineuf*	Entente intercommunautaire CARO/CCBM	Animatrice de l'association des éleveurs des marais de Brouage
Catherine Giroux*	Agence de l'Eau Adour-Garonne – Délégation Adour et côtiers	Chargée d'interventions

## Annexe n°2 : Glossaire MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique)

- CPRA : MAEC « Crédit de prairies »
- ESP1, ESP2, ESP3 et ESP4 : MAEC « Protection des espèces » avec un nombre de jours d'utilisation retardée des prairies plus ou moins important (pâturage ou fauche)
- MHU1 : MAEC « Préservation des milieux humides »
- MHU2 : MAEC « Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage »
- MHU4 : MAEC « Maintien en eau des zones basses de prairies »
- PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique
- OUV1 : MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux »
- OUV2 : MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux – Amélioration de la gestion par le pâturage »
- ROSE : MAEC « Gestion des roselières »

